

Charte scolaire de laïcité



- 1.- L'État espagnol n'a pas de religion, en conséquence le système éducatif se doit neutral face à la religion. L'enseignement de la religion confessionnelle n'a pas de place dans le cadre du curriculum scolaire.
- 2.- Les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Traités sur les Droits des Enfants régiront les établissements d'enseignement.
- 3.- Tous les élèves ont droit à une éducation civique et une culture communes, ainsi qu'à une éducation qui imprègne toutes les matières et qui soit basée sur la liberté de conscience et non pas sur une doctrine quelle qu'elle soit.
- 4.- L'éducation doit être intégrale. L'école doit offrir aux élèves et aux étudiants toutes les conditions nécessaires pour qu'ils développent leur personnalité et leur capacité critique à fin qu'ils puissent choisir librement leurs convictions.
- 5.- La religion et les différentes convictions et croyances sont du domaine privé. Chacun des intégrants de la communauté éducative est libre de croire ou de ne pas croire, d'appartenir o pas à une religion déterminée.
6. Les établissements scolaires doivent éviter toute sorte de discrimination en raison du sexe, de la naissance, de l'ethnie, de l'opinion, des croyances religieuses ou de n'importe quelle nature.
- 7.- L'exposition de symboles religieux, le prosélytisme, les liturgies o une idéologie particulière n'ont pas de place dans les établissements scolaires qui ne devraient pas avoir des noms religieux ni en rapport avec des idéologies qui excluent.
- 8.- Les élèves et les étudiants ainsi que le reste de la communauté éducative peuvent exprimer n'importe quelle opinion religieuse ou idéologie respectueusement dans le cadre du Projet éducatif de l'établissement qui doit être laïc.

Cette charte doit être respectée par les communautés éducatives de tous les Établissements Scolaires du Système Éducatif des territoires qui forment l'État espagnol.

www.laicismo.org

europa
laica